



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

Département de la Guadeloupe
Ville de Lamentin

ARRETE N° 2025/071 *2116*
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
Au titre de l'année 202*1*

Le Président de la Caisse des Ecoles de Lamentin,
Vu le code de la Fonction publique,
Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,
Vu la délibération n°2022/05/64 du 31 mai 2022 relative à la détermination des « ratios-promouvables »
Vu la délibération n° 2022/05/63 du 31 mai 2022, portant mise en place des Lignes Directrices de Gestion pour une durée de six ans,
Considérant la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 202*1* est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Yvette CLARICO	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Basse-Terre qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Lamentin, le 12 8 JUN. 2025

Le Président,

Jocelyn SAPOTILLE
Jocelyn SAPOTILLE

